

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT de l'AUDE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du CIAS  
de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
RÉGION LÉZIGNANAISE CORBIÈRES ET MINERVOIS**

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil d'Administration du CIAS : 25

En exercice : 25

Qui ont pris part à la délibération : 16

Date de convocation : 15/06/2023

**SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Date d'affichage :

**N° 14/2023**

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE LOCATION DE VÉHICULES FRIGORIFIQUES SANS CHAUFFEUR**

L'an deux mille vingt-trois et le 20 juin, à 11H00, les membres du Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières Minervois, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur André HERNANDEZ, Président du CIAS.

Jean-Michel FOLCH est nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents : (16)**

Président du CIAS	André HERNANDEZ
CAMPLONG D'AUDE	Serge LEPINE
CONILHAC CORBIÈRES	Serge BRUNEL
FABREZAN	Isabelle GEA
FELINES TERMENES	Jean Marie SAURY
LEZIGNAN CORBIÈRES	Christine BENET
ORNAISONS	Muriel SAEZ
PARAZA	Emile DELPY
ROQUECOURBE MINERVOIS	Corinne GIACOMETTI
ST ANDRE DE ROQUELONGUE	Jean-Michel FOLCH
THEZAN DES CORBIÈRES	Philippe PUECH
TOURNISSAN	Marie Claude MENDOZA
VILLEROUGE TERMENES	Françoise FULLANA
ANAV	Marie Claude MARTINEZ
ISIS	Brigitte BRIOLE
UDAF	Jean DANÉY DE MARCILLAC

**Étaient absents les représentants des Communes ou associations suivantes : (9)**

CRUSCADES	Jean-Claude MORASSUTTI
LUC SUR ORBIEU	Yves KOSINSKI
MONTSERET	Bachir MEDANI
MOUX	Jacques DOUTRE
ROUBIA	Geneviève LOPEZ
ADHCO	Jacques VILLEFRANQUE
AFDAIM	Georges GRANDJEAN
ALZHEIMER UN AUTRE REGARD	Marianne TAILLANDIER
FAOL	Danielle SUDRE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1414-2 ;

**VU** le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2120-1, L.2124-1 et L.2124-2 ;

**VU** les statuts du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté de Communes Région Lézignanaise, Corbières Minervois (CCRLCM) ;

**VU** la délibération n°13/20, du 15 juillet 2020, portant installation du conseil d'administration du CIAS de la Communauté de Communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois ;

**VU** la délibération n° 10/2023, du 13 mars 2023, portant création de la Commission d'Appel d'Offres du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes Région Lézignanaise, Corbières Minervois ;

**Considérant** le choix de recourir à un prestataire extérieur pour assurer la prestation de location de véhicules frigorifiques sans chauffeur pour une durée de 5 ans à compter du mois de février 2024 ;

**Considérant** qu'une consultation en procédure formalisée sous la forme d'un appel d'offres ouvert a été publiée le 06 avril 2023 au JOUE/BOAMP sous le numéro 23-45316 ; que 3 entreprises ont candidaté ;

**Considérant** que la Commission d'Appel d'Offres dûment convoquée le 23 mai 2023, s'est valablement réunie le 1<sup>er</sup> juin 2023, le quorum était atteint ;

**Considérant** le rapport d'analyse des offres ci-dessous établissant les notes et le classement présenté lors de la réunion :

	FRAIKIN	LOURDS / CLOVIS LOCATION	PETIT FORESTIER LOCATION
Agence locale	Narbonne	Narbonne	Carcassonne
<b>Loyer mensuel TTC (1 véh)</b>	1 350,00 €		1 454,00 €
Note /20	20,00	Offre irrégulière car "impossible de répondre pour le moment" à la fourniture du 3ème véhicule pour 2026	18,57
Pondération 40%	8,00		7,43
<b>Valeur technique</b>			
Véhicule et équipements /10	8		10
S.A.V. /7	6		7
Franchises / km supp /3	2		3
Note /20	16,00		20,00
Pondération 50%	8		10
<b>Aspect environnemental</b>			
Note /20	16		17
Pondération 10%	1,6	1,7	
Note finale /20	17,60	19,13	
<b>Classement proposé</b>	<b>2</b>		<b>1</b>

**Considérant** le choix à l'unanimité de la Commission d'Appel d'Offres d'approuver ce classement ;

*Le Conseil d'Administration, Oui l'exposé*

**Par : 0 voix CONTRE**

**0 ABSTENTION**

**16 voix POUR**

**APPROUVE** le marché de location de véhicules frigorifiques sans chauffeur dans toutes ses dispositions avec l'entreprise PETIT FORESTIER LOCATION conformément à la décomposition du prix global et forfaitaire ci-dessous :

	Désignation	Montant mensuel HT pour un véhicule	TVA	Montant mensuel TTC pour un véhicule
Véhicule 1 à livrer le 1er février 2024	Véhicule conforme au CCTP (hors GPS-guidage) 2 000 kms inclus par mois et prestations associées listées au CCTP	1 212,00 €	242,40 €	1 454,00 €
Véhicule 2 à livrer le 1er février 2024	Véhicule conforme au CCTP (hors GPS-guidage) 2 000 kms inclus par mois et prestations associées listées au CCTP	1 212,00 €	242,40 €	1 454,00 €
Véhicule 3 à livrer le 14 juin 2026	Véhicule conforme au CCTP (hors GPS-guidage) 2 000 kms inclus par mois et prestations associées listées au CCTP	1 212,00 €	242,40 €	1 454,00 €
Prestation supplémentaire éventuelle	Système GPS avec guidage pour un véhicule	15,00 €	3,00 €	18,00 €
	Prix du Km supplémentaire après compensation kilométrique entre les 3 véhicules	0,0598 €	0,012 €	0,0718 €

**HABILITE** le Président à signer toutes les pièces utiles à cet effet.

**DIT** que les crédits budgétaires relatifs à l'exécution de ce marché seront inscrits au budget M14 du CIAS de l'exercice.

**INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

**Le Président, André HERNANDEZ**

